

## Stratégie de réouverture le **9 juin** des établissements recevant du public (ERP) et des activités regroupant du public



**Restaurants, établissements flottants pour leurs activités de restauration et de débit de boissons**

- Ouverture en terrasse (assis) avec jauge de 100 % et protocole adapté. Tablées de 6 personnes maximum.
  - Ouverture en intérieur avec jauge de 50% et protocole adapté. Tablées de 6 personnes maximum.
- Téléchargez le protocole sanitaire : [ici](#)



**Débites de boissons**

- Ouverture en terrasse (assis). Tablées de 6 personnes maximum avec jauge de 100 % de la capacité de la terrasse.
- Ouverture en intérieur avec jauge de 50 % avec protocole adapté. Tablées de 6 personnes maximum.
- Pas de consommation ni de service au bar.



**Lieux de culte**

- 1 emplacement sur 2 lors de cérémonies religieuses
  - Cérémonie funéraire limitée à 75 personnes
  - Protocole sanitaire adapté avec règles applicables aux musées pour les visites guidées et aux salles de type L pour les activités culturelles assises (concerts, etc.).
- Télécharger le protocole : [ici](#)



**Mariages et PACS (cérémonies en mairie)**

- 1 emplacement sur 2.
- Télécharger le protocole : [ici](#)



**Salles à usage multiple (salles des fêtes, salles polyvalentes) en configuration assis**

- Avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes.
- Protocole sanitaire adapté.
- Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.



**Salles de réunion, d'audition, de conférence (configuration assis)**

- Avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes.
- Protocole sanitaire adapté.
- Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.
- Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.



**Villages vacances, résidences de tourisme, terrains de camping et caravanning**

- Seuls hébergements individuels ou familiaux ouverts.
  - Espaces collectifs : selon dispositions applicables à la nature de l'activité (restauration, bar, piscine, salle de spectacle, etc.).
- Télécharger le protocole : [Refuge de montagne](#)



**Musées, monuments, centres d'art, salles d'expositions**

- Avec jauge de 4 m2 par visiteur et protocole sanitaire adapté.
- Télécharger le protocole : [ici](#)



**Bibliothèques, centres de documentation, médiathèques, archives**

- Avec jauge de 4m2 et maintien du 1 siège sur deux en configuration assise + protocole sanitaire adapté.

